



« Dessins animés »

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT

- **Article 1 : Objet du concours**

Le service Animations familiales organise un concours du déguisement sur le thème : **“Dessins animés.”**

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne âgée de + de 3 ans sur inscription le jour J.

- **Article 2 : Date du concours**

Les inscriptions au concours se dérouleront le dimanche 31 mars 2019 de 14h00 à 15h15 sur la Place de l’Amitié.

Le défilé sera organisé après la parade sur le même site.

- **Article 3 : Inscription**

Remplir obligatoirement un bulletin d’inscription disponible le dimanche 31 mars (jour du carnaval) directement au stand identifié de 14h00 à 15h15.

- **Article 4 : Catégories**

Le jury décernera 6 prix :

3-6 ans	7-12 ans	+ de 13 ans
1 Prix Fille	1 Prix Fille	1 Prix Fille
1 Prix Garçon	1 Prix Garçon	1 Prix Garçon

- **Article 5 : Critères de sélection**

1) le port du costume (démarche, attitude, etc..) **noté sur 2**

2) la qualité de la réalisation du costume **notée sur 3**

3) l’originalité du costume en lien avec le thème « Dessins animés » **notée sur 5**

- **Article 6 : Organisation du jury**

Le jury sera composé de 6 personnes. (élus et partenaires du carnaval)

Chaque membre attribuera une note pour chaque déguisement par catégorie selon les critères.

La meilleure note par critère sera retenue.

- **Article 7 : Répartition et nature du prix**

Dans chacune des catégories, le gagnant recevra un prix offert par la municipalité ou par un partenaire du carnaval 2019.

- **Article 8 : Autorisations**

Par l'inscription au concours, chaque participant donne autorisation pour les photographies de son déguisement ainsi qu'à son éventuelle diffusion (supports municipaux).

- **Article 9 : Modification**

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure.

- **Article 10 : Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

- **Article 11 : Publication des gagnants**

Les noms des gagnants seront annoncés dès la fin du concours.

- **Article 12 : Acceptation**

Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions prises par le jury.

Signature du candidat,

(Signature obligatoire des parents si l'enfant est mineur),

Organisé par la mairie de Coulounieix-Chamiers en partenariat avec l'Amicale laïque de Coulounieix-Chamiers, In' Cirque, les sections du FLEP peintres amateurs et patchwork, Sonorium Francophone, Senzalado Périgord, Tintam' Art, Dance Union, l'Amicale des habitants de Guillemotte, le Comité des fêtes, l'Amicale des locataires de Chamiers, Amicead, All boards family, Udiamolal, Emmaüs 24, le Centre social Saint-Exupéry (accompagnement scolaire), FCPE, AICC, CCAS (Vestishop), les écoles élémentaires Eugène-Le-Roy et Louis-Pergaud, le complexe médico-social Bayot-Sarrazi, la Maison de l'enfance, les accueils périscolaires Eugène-Le-Roy et Louis-Pergaud, la bibliothèque François-Rabelais, Conseil citoyen, l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, le Grand Périgueux (le Relais d'assistantes maternelles, crèche, l'ALSH Jean-Sigalas et l'Aquacap), société Archiès et tous les bénévoles.

- **Informations : Service Animations familiales**

Tél. 05.53.35.10.70 / animation@coulounieix-chamiers.fr

www.coulounieix-chamiers.fr